

**MINISTÈRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

Dakar, le

DIRECTION DE LA PLANIFICATION

20-08-2002
3991

Le Ministre

Objet : Mise en œuvre du plan d'Actions de l'Initiative 20/20

Le 30 juillet s'est tenu à Ngor Diarama l'atelier de validation du plan d'Actions sur l'Initiative 20/20. Présidé par Monsieur Hadjibou SOUMARE Ministre Délégué chargé du Budget et de l'Habitat, la cérémonie d'ouverture a été également marquée par la présence des représentants résidents du PNUD et de l'UNICEF.

Avant de procéder à l'ouverture de l'Atelier, Monsieur le Ministre a réitéré l'engagement de notre pays à répondre avec méthode à la demande sociale. Les secteurs sociaux constituent d'ailleurs notre priorité comme indiqué par le document de stratégie de réduction de la pauvreté. Il a toutefois insisté sur la synergie de toutes les initiatives en faveur de la lutte contre la pauvreté pour en accroître l'efficacité.

Les travaux de l'atelier ont démarré avec le rappel des objectifs recherchés :

- recueillir les dernières recommandations sur la version finale ;
- valider le document.

Il a été également rappelée la méthodologie d'élaboration du document. Partant du rapport d'évaluation des ressources interne et externe allouées aux services sociaux de base et de ses conclusions, un groupe de travail comprenant l'ensemble des parties prenantes, sous la direction d'un consultant, a été chargé d'élaborer le plan d'Actions.

Les termes de référence, qui ont insisté sur l'approche participative pour une meilleure appropriation des résultats, ont recommandé l'élaboration d'un plan d'actions à partir des objectifs du millénaire repris par le DSRP. Sur cette base, des actions ont été identifiées en tenant compte des programmes des politiques sectorielles en cours, tout en donnant une évaluation indicative de leur coût.

Des ateliers d'étape, ouverts aux ONG et au secteur privé, ont été tenus pour valider chaque niveau de résultats obtenus. Le présent atelier constitue donc la fin

d'un long processus, ce qui a permis d'adopter le document avec cependant les recommandations suivantes :

- procéder à une relecture plus attentive du document pour corriger les fautes de toutes sortes ;
- mettre à jour certaines données statistiques et budgétaires et des réformes dans le secteur de l'assainissement et de la santé ;
- éclater le financement entre parties acquise et à rechercher.

Pour la suite, les participants ont, comme indiqué par le ministre, appelé à la synergie des actions. Ainsi, ils ont demandé la prise en compte du Plan d'Action dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP.

Ainsi, il appartient à votre direction d'intégrer le plan d'action de l'initiative 20/20 dans le DSRP.

A

Monsieur Soguë Diarisso
Directeur de la Prévision
et de la Statistique
DAKAR

P. le Ministre de l'Economie et des
Finances et par Délégation
Le Directeur de Cabinet
Oumar SYLLA

Pièce Jointe : Plan d'action